sea®
Systèmes de fermetures
Perfection made in Switzerland

Annexe

Perfection made in Switzerland

Table de matière

Informations pour la commande ..... page 3
Aides à la planification et à la commande cylindres mécaniques...
... positions de retrait de clé ..... page 4
... côtés des charnières ..... page 5
Informations produit pertinentes pour...
... les cylindres de fermeture mécaniques et mécatroniques ..... page 6
... les produits électroniques ..... page 8
... les commandes de médias supplémentaires ..... page 9
Explication des pictogrammes ..... page 10
Tableau des couleurs ..... page 14
Environnement normatig général ..... page 16
Marquage CE ..... page 17
Sécurité produits ..... page 18
Loi sur la sécurité des produits ..... page 19
Décret de secteur ..... page 21
Certificats / Normes ..... page 22

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch
2021.V1

Informations pour la commande

Les informations suivantes sont indispensables pour que les commandes puissent être traitées rapidement et de manière efficace:

Informations générales pour la commande

- Numéro de client
- Votre numéro de commande
- Commission
- Numéro de l'installation ou de la série
- Date de livraison souhaitée

Informations supplémentaires pour la commande pour...

... commandes de nouvelles installations

Données de l'objet:	Nom, rue, NPA, Lieu
Système:	SEA-2 ou SEA-3
Numéro d'article:	Selon le catalogue des produits
Plan de fermeture:	Numérique au format kwd ou xls ou sous forme papier
Composants:	Quantité* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)
	Position* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)
	Numéro de la porte* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)
	Désignation de la pièce* (falls nicht auf Schliessplan vermerkt)
Médias:	Quantité* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)
	SDésignation de la clé* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)
	Utilisateur(s)* (Si non mentionnée sur le plan de fermeture)

... commandes de cylindres de série

Système:	SEA-2 ou SEA-3
Type de fermeture:	À fermeture identique ou à fermeture différente
Numéros d'article:	Selon le catalogue des produits
Quantité:	Composants et médias

... commande de composants supplémentaires

Numéros d'article*:	Selon le catalogue des produits
Quantité*:	Composants
Position*:	Selon le plan de fermeture
Raumbezeichnung*:	Selon le plan de fermeture

... commande complémentaire de médias

Numéros d'article*:	Selon le catalogue des produits
Quantité*:	Médias

Désignation du média*: Selon le plan de fermeture

* Ces données sont entrées dans la base de données de SEA Systèmes de fermetures SA.Elles seront donc toujours à votre disposition dans le logiciel de gestion.

Aides à la planification et à la commande cylindres mécaniques

Positions de retrait de clé

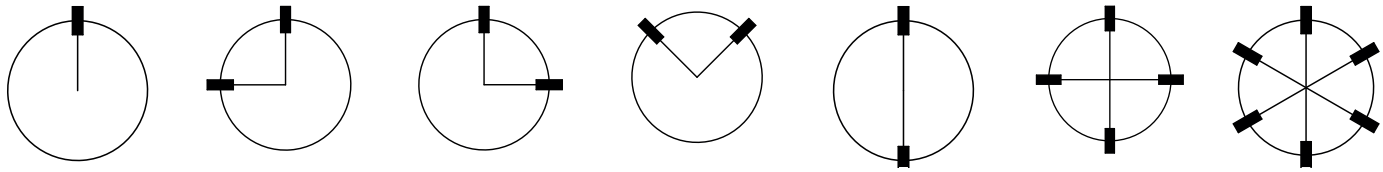

1x360° | 2x90°g | 2x90°d | 2x90°V | 2x180° | 4x90° | 6x60°

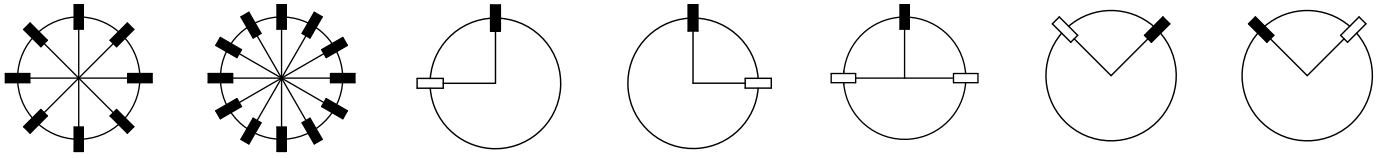

8x45° | 12x30° | 1x90°g | 1x90°d | 1x90°d/g | 1x90°V/g | 1x90°V/d

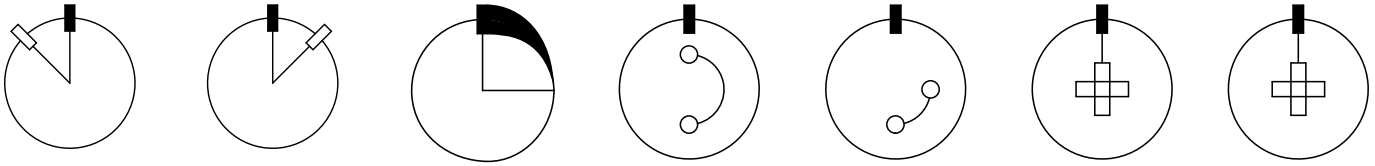

1x45°g | 1x45°d | 1x90°d Impuls | 1x360° entraîneur 180° | 1x360° entraîneur 90°d | 1x360° tige de jonction 90°d | 1x360° tige de jonction 90°g

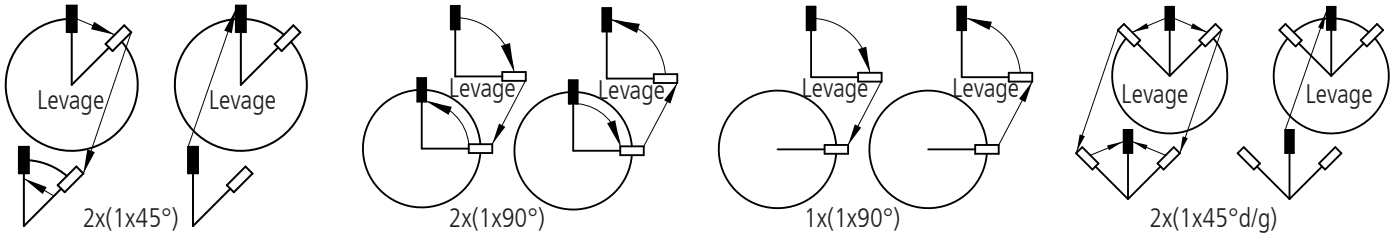

OUVRIR clé retirable | FERMER sans clé | OUVRIR clé retirable | FERMER avec clé | OUVRIR clé non retirable | FERMER avec clé | OUVRIR clé retirable | FERMER sans clé

Légende

▬	retirable
▭	non retirable
⌊	Rotation de la clé
1x360°	Nombre de retraits de clé
1x**360°**	Angle de rotation
d	droite
g	gauche
V	Canal en position V
⟆	Rotation d'entraîneur

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch
2021.V1

Aides à la planification et à la commande cylindres mécaniques

Côtés des charnières

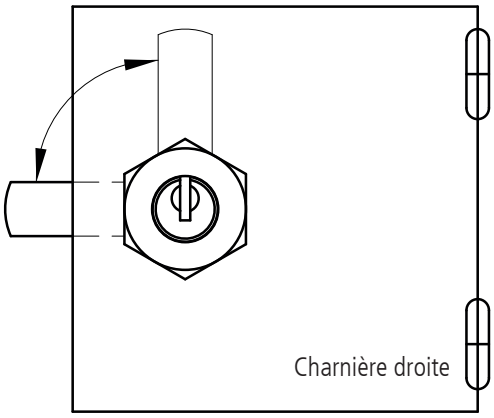

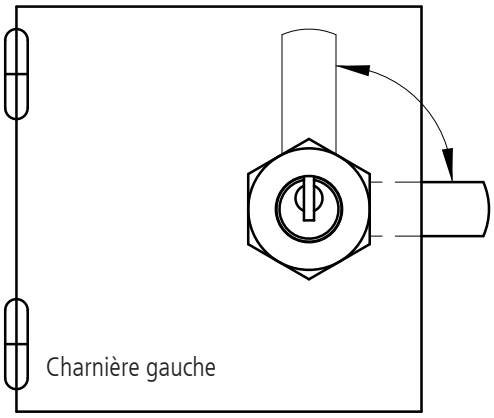

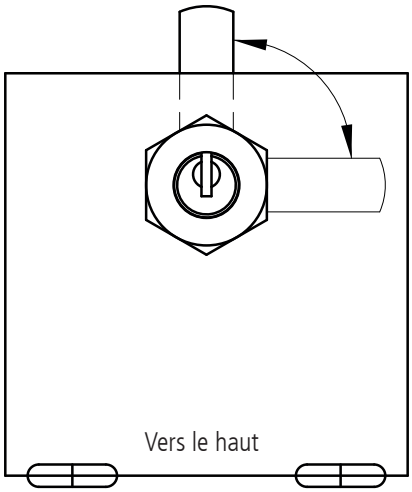

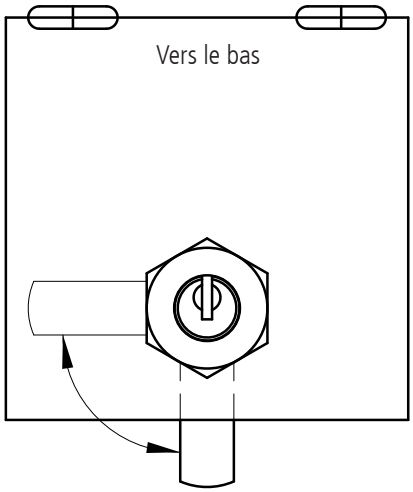

Directions d'ouverture norme Suisse (SN) & norme DIN (DIN) (Loquet de verrouillage supplémentaire / Serrure à pêne dormant supplémentaire)

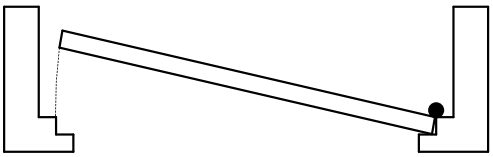

À droite ouvrant vers l'intérieur (SN)
À gauche ouvrant vers l'intérieur (DIN)

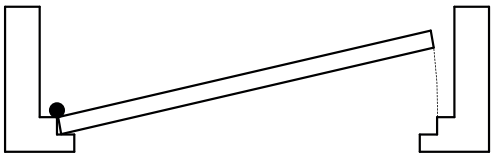

À gauche ouvrant vers l'intérieur (SN)
À droite ouvrant vers l'intérieur (DIN)

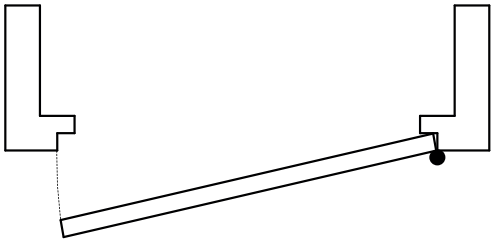

À droite ouvrant vers l'extérieur (SN / DIN)

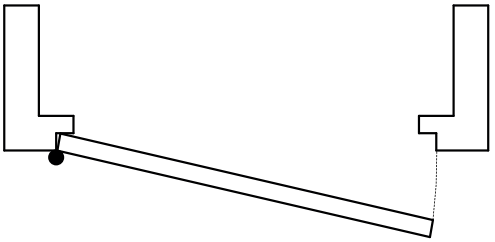

À gauche ouvrant vers l'extérieur (SN / DIN)

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Informations produit pertinentes pour les cylindres de fermeture mécaniques et mécatroniques

Les informations produit qui suivent doivent être prises en compte. Leur non-respect SEA dégage de toute éventuelle responsabilité.

Conditions d'utilisation

Un cylindre de fermeture est par définition un élément de construction intégré dans les serrures, ferrures, appareils, portes ou produits similaires prévus à cet effet et pouvant en général être remplacé.

Les autres modèles de cylindres de fermeture doivent être utilisés conformément à leur désignation. L'actionnement correct du cylindre de fermeture se fait à l'aide des clés correspondantes.

Les cylindres de fermeture ne peuvent être intégrés sans restriction dans des serrures, ferrures, appareils, etc. que si ceux-ci sont expressément préparés pour le cylindre de fermeture correspondant. Dans tous les autres cas, le fabricant, partenaire professionnel SEA, poseur ou utilisateur de ces serrures, ferrures, appareils, etc. doit s'assurer que le cylindre de fermeture choisi par ses soins pour y être intégré convient à l'utilisation envisagée. Par exemple, on ne doit monter dans les pièces «piégées» (non indépendantes) que des doubles cylindres ou demi-cylindres avec serrure anti-panique. Si la serrure montée n'est pas une serrure anti-panique, elle devra être débloquée par un cylindre à bouton rotatif. Les prescriptions légales doivent impérativement être respectées (p. ex. sorties de secours, ascenseurs).

Les cylindres susceptibles d'être exposés à une manipulation violente ne doivent dépasser au maximum que de 3 mm de leur ferrure de protection, qui l'encadrent de près. Le degré des mesures anti-effraction est fonction des exigences imposées (cf. p. ex. exigences imposées à des éléments de porte anti-effraction selon VST/SPI).

Le montage de cylindres de fermeture doit être effectué de manière à ce qu'en dehors de l'actionnement correct, si la clé a été retirée, des forces externes ne soient pas transmises à l'entraîneur ni au levier de fermeture dans la direction de pivotement.

Pour les locaux humides ou réfrigérés, exposés aux intempéries ou climatisées, situés à proximité de la mer ou pour toute utilisation dans un environnement agressif propice à la corrosion, les cylindres de fermeture doivent être spécifiés en version spéciale. Il en est de même pour les cylindres de fermeture utilisés dans des environnements particulièrement poussiéreux. Le cas échéant, on devra utiliser des rosaces de protection pour les protéger des intempéries et de la poussière.

Habituellement, un double cylindre fermant des deux côtés ne peut pas être actionné par la clé si une clé est déjà enfoncée dans le côté opposé du cylindre. Si ceci doit néanmoins être possible, choisir un cylindre de fermeture doté de la fonction correspondante.

Si la clé est correctement utilisée, le couple ne doit être transmis par la clé que lorsque la clé est enfoncée complètement, c.-à.-d. à fond, dans le canal de clé du cylindre de fermeture.

Le cylindre de fermeture et la clé constituent une unité fonctionnelle. SEA assume sa responsabilité exclusivement pour ses produits originaux. SEA est dégagé de toute responsabilité si le cylindre original est utilisé avec des clés d'autres fabricants (les clés originales portent l'inscription SEA gravée).

Il est indispensable de tester les doubles de clés fournis pour les cylindres de fermeture dès leur réception afin d'en vérifier le bon fonctionnement dans les cylindres de fermeture mécatroniques correspondants.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch
2021.V1

Utilisation non conforme

On a affaire à une utilisation non conforme – autrement dit, pour les cylindres de fermeture ou les clés, à une utilisation ne correspondant pas à celle définie pour le produit – si par exemple:

- on utilise un moyen auxiliaire tel qu'un clou, une pince, un anneau de clé ou objet similaire sur la poignée ou la tête de la clé afin d'augmenter le couple.
- la clé sert de poignée pour faire bouger levantail de la porte. La clé ne convient pas pour remplacer la ferrure (bouton, poignée, etc.) sur les portes de passage.
- le cylindre de fermeture est actionné avec une clé falsifiée, tordue, endommagée ou fortement usée.
- on tente d'actionner le cylindre de fermeture à l'aide d'outils d'ouverture de portes, de moyens annexes ou de clés d'autres fabricants.
- il y a présence de corps étrangers dans le canal de la clé ou sur la clé elle-même, ou si on n'a pas fait des travaux de maintenance.

Performances des produits

Si tant est que les performances des produits ne sont pas correctement fixées dans les catalogues, prospectus, etc. de SEA, les exigences imposées aux cylindres de fermeture doivent être convenues en concertation avec SEA.

La durée de vie (sécurité et fonctionnement) d'un cylindre, variable en fonction de l'utilisation et la fréquence de celle-ci, est de 12 à 15 ans. Les cylindres sont testés pour au moins 100 000 cycles de fermeture. Ceci correspond à env. 20 cycles de fermeture par jour pendant 15 ans. Il est cependant possible qu'en cas d'utilisation non conforme et de manque d'entretien, la fonction de fermeture se trouve perturbée au bout d'un laps de temps relativement court. Les cylindres de fermeture et les clés doivent être remplacés dès que, malgré un entretien conforme, des dysfonctionnements se produisent, notamment lorsque l'on enfonce ou que l'on retire la clé de la serrure.

Maintenance du produit

Les installations de verrouillage ont elles aussi besoin de maintenance et d'entretien – ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de préserver leur sécurité de fonctionnement. Les cylindres de fermeture doivent être traités au moins une fois par an – selon leur sollicitation éventuellement plus fréquemment – avec le produit d'entretien que nous recommandons (SEAslide). Les cylindres de fermeture ne doivent jamais être traités avec des produits résineux (p. ex. huile, graisse, graphite).Outre l'entretien, les composants doivent faire l'objet d'un contrôle visuel visant à détecter toute usure, afin que l'on puisse le cas échéant remplacer les cylindres et les clés fortement usés.

Les vis de fixations desserrées (vis de têtière) doivent être resserrées, et le bon fonctionnement de l'interaction entre cylindre de fermeture, serrure, poignée et porte doit être vérifié.

Obligation d'information et d'instruction

Afin de remplir nos obligations d'information et d'instruction, nous mettons à la disposition des distributeurs spécialisés, services de serrurerie, architectes, planificateurs, institutions de conseil, poseurs et utilisateurs les documentations et services suivants:

- catalogues, prospectus
- plans de fermeture
- consignes de montage, de maniement et d'entretien
- conseil et formation dispensés par le fabricant

Pour le choix des cylindres de fermeture ainsi que le montage, le maniement et l'entretien:

- les architectes, planificateurs et institutions de conseil sont tenus de demander SEA toutes les informations produit nécessaires et de les respecter.
- les distributeurs spécialisés sont tenus de respecter les informations produit et notamment de demander SEA toutes les consignes nécessaires et de les transmettre aux poseurs ou aux utilisateurs.
- les poseurs sont tenus de respecter toutes les informations produit et notamment de demander SEA toutes les consignes de maniement et d'entretien et de les transmettre aux donneurs d'ordres et aux utilisateurs.

Élimination

Les produits SEA peuvent être retournés à elle pour être éliminés de façon appropriée.
Si ceci n'est pas fait, il convient dans tous les cas de respecter la législation et les directives nationales en vigueur.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Informations produit pertinentes pour les produits électroniques

Les informations produit qui suivent doivent être prises en compte. Leur non-respect SEA dégage de toute éventuelle responsabilité.

La prudence est de mise lors du maniement de tous les éléments électroniques des installations de verrouillage SEA. Toute chute ou sollicitation mécanique (p. ex. pression exercée sur les boîtiers) doit être évitée.

Conditions d'utilisation

Dans les locaux humides ou réfrigérés, directement exposés aux intempéries, pour toute utilisation dans des environnements agressifs propices à la corrosion ou fortement poussiéreux, les électroniques doivent être particulièrement protégées. Vous trouverez dans les spécifications des produits des informations indiquant quelle utilisation est adaptée à quel composant électronique. Il est nécessaire de prendre des mesures de protection contre les intempéries et la poussière.

Les exigences particulières doivent au préalable faire l'objet d'une consultation avec SEA.

Par ailleurs, il convient de tenir compte des informations suivantes:

- pour le fonctionnement sur secteur: les tensions et tolérances indiquées doivent être respectées.
- les sections des câbles doivent être suffisantes pour la sollicitation correspondante.
- les longueurs de câbles définies doivent être respectées.
- pour le fonctionnement sur batterie: seules les batteries spécifiées peuvent être utilisées.
- il est impératif d'avoir lu au préalable les consignes de montage et le mode d'emploi.

Les décharges d'électricité statique peuvent provoquer des dommages considérables sur le produit électronique. Il importe de respecter les directives sur les décharges électrostatiques.

Utilisation non conforme

On a affaire à une utilisation non conforme des composants électroniques si ceux-ci ne sont pas utilisés conformément à l'utilisation définie pour le produit, par exemple si:

- une pression sensible est exercée sur l'électronique du fait du montage dans un boîtier.
- des tensions trop élevées ont été utilisées.
- les composants ont été endommagés ou détruits par une décharge électrostatique.
- on tente de réparer l'électronique soi-même.
- les composants électroniques ne sont pas utilisés pour les fonctions prévues.
- on utilise des batteries non autorisées par SEA.
- les batteries sont enfoncées de manière inappropriée dans les supports prévus à cet effet.
- les directives de montage ne sont pas respectées.

Performances des produits

Si tant est que les performances des produits ne sont pas correctement fixées dans nos catalogues, prospectus, etc., les exigences imposées aux composants électroniques doivent être convenues en concertation avec SEA.

Le principe applicable est le suivant: les électroniques ne sont soumises à aucune usure et peuvent être utilisées longtemps, à condition d'être entretenues régulièrement (remplacement des batteries).

Maintenance du produit

Les produits électroniques ne doivent faire l'objet d'aucune maintenance particulière. Cependant, les batteries doivent être au besoin remplacées. Des mises à jour du micro logiciel sont réalisées et mises à disposition par SEA.

Réparations

Aucune réparation ne doit être effectuée sur aucun des produits de la société SEA. Renvoyer par le biais du partenaire spécialisé SEA ou directement à SEA Systèmes de fermetures SA les composants défectueux pour réparation, accompagnés du bon de livraison, en indiquant la nature du défaut.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch
2021.V1

Obligations d'information et d'instruction

Les composants électroniques ne doivent être installés et/ou maintenus que par des spécialistes autorisés. Afin de remplir nos obligations d'information et d'instruction, nous mettons les documentations et services suivants à la disposition des distributeurs spécialisés:

- catalogues/prospectus
- consignes de montage, de maniement et d'entretien
- formations ainsi que conseil et soutien sur place assuré par notre support

Élimination

Les produits SEA peuvent être retournés à elle pour être éliminés de façon appropriée.
Si ceci n'est pas fait, il convient dans tous les cas de respecter la législation et les directives nationales en vigueur.

Informations produit pertinentes pour les commandes de médias supplémentaires (clé, clip, carte)

Pour tout achat d'une installation de verrouillage enregistrée, le client se voit remettre au moment de la livraison ou de la facturation du partenaire de vente qualifié SEA un document l'identifiant comme futur propriétaire ou administrateur de l'installation de fermeture.

Chaque installation de verrouillage est toujours livrée avec une carte de sécurité.

Si le client le souhaite expressément, il peut également se voir remettre une carte de signatures.

Carte de sécurité

Elle est livrée au format pratique d'une carte de crédit.
La carte comporte toutes les informations nécessaires permettant à son propriétaire de passer des commandes complémentaires dans un espace protégé du site web de SEA ou d'effectuer des mutations sur l'installation de verrouillage.

Carte de signatures

Carte de signatures
Original pour SEA
Responsable pour modifications de la carte et commandes de clés
Personnes avec l'autorisation pour commandes de clés :
Numéro de plan de fermetures / Numéro de clé
Uniquement des clés avec SEA ® sont des clés originales.
Signature
unique
collective

La carte de signatures est un onglet sous lequel les signatures autorisées sont conservées chez SEA.La carte de signatures doit être demandée à la place de la carte de sécurité lors de la première commande de l'installation de verrouillage (option).

a carte de signatures doit être retournée avec les signatures souhaitées à SEA après la réception de l'installation de verrouillage.Les commandes complémentaires ne peuvent se faire qu'après enregistrement et uniquement par les personnes mentionnées.

Explication des pictogrammes (en général)

	SEA Schliess-Systeme AG
	Informations
	Remarques
	Attention
	Notes
	Aides à la planification
	Liste de prix
	Accessoire
	Saisie des temps
	Contrôle d'accès
	Groupes de portes
	Profil des autorisations

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Explication des pictogrammes (catégorie de produits / produits)

	Mécanique		Clé de modification
	Clés mécaniques		Clip
	Cylindres de porte		Card
	Olives à cylindre, poignées		Cylindre mécatronique
	Cylindres de meubles, d'appareils		Cylindre à bouton
	Cylindres de meubles		Lecteur de ferrure DIGI-Grip
	Cylindres de verrouillage		Lecteur de poignée DIGI-Handle
	Cylindre interrupteurs, commutateurs de cylindres		Lecteur de ferrure EBL-1
	Dépôt de clés, cadenas		Lecteurs pour meubles et armoires
	Serrure		Lecteur mural
	Génération de produits Vision		Lecteur de modification
	Génération de produits Easy		Dépôt de clés mécatroniques
	Mécatronique		Composants réseau
	Éléctronique		Logiciel
	Médias		Programmateur SEP
	Clé mécatronique		Programmation et gestion

Explication des pictogrammes (fonctions / attributs)

Le produit a été monté dans une porte dans le cadre d'un **essai incendie** et a réussi le test.

Marque tridimensionnelle protégée – Le produit a été enregistré par SEA Systèmes de fermetures SA

Protection contre l'oxydation – Le produit peut en option être commandé avec un revêtement de protection contre l'oxydation.

Le produit est protégé par un **brevet**

Marquage CE

Le produit est équipé de **sécurités accrues** contre les tentatives de sabotage

Protection anti-copie active, Active Safety (AS)

Protection anti-perforation (BS)

Fonctionnement prioritaire - le produit peut être ouvert avec une clé extérieure même si une clé est introduite dans la serrure depuis l'intérieure.

Fermeture sans clé - le produit peut être uniquement fermé avec une clé.

Clé prisonnière - la clé ne peut être retirée que lorsque le cylindre est en position fermée.

Clé de secours - la clé spéciale permettant d'ouvrir un cylindre, même lorsqu'une clé est introduite de l'autre côté de la serrure.

Fermeture sans clé - le produit peut être fermé sans clé.

Prestation conversion – Le cylindre peut être converti, c.-à-d. que les éventuelles erreurs de planification peuvent être corrigées.

Le produit correspond à l'**indice de protection IP** XX

Fonction remplacement de batteries

Fonction démontage

Le produit **peut être étendu simplement** et est donc évolutif

Composants neutres permettant le baptême des composants des installation Focus Pro avec profil de performance BIG

Fonction Freepass off

Fonction baptême d'installation

Horaires d'accès – Le produit peut utiliser la fonction Freepass.

Transactions – Le produit enregistre tous les évènements et transactions.

Intervention

Accès avec contact

Accès sans contact

Cylindre rond

Cylindre profilé

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

2021.V1

Explication des pictogrammes (technologies / systèmes)

sea N	Système de verrouillage SEA-Normal	MIFARE DESFire	Mifare DESfire
sea 2	Système de verrouillage SEA-2	LEGIC inside	Technologie Legic inside
sea 3	Système de verrouillage SEA-3	LEGIC prime	Technologie Legic prime inside
Code S	Code de planification S	LEGIC advant	Technologie Legic advant inside
Code E	Code de planification E	LEGIC advant ATC	Technologie Legic advant ATC
Code F	Code de planification F	LEGIC advant CTC	Technologie Legic advant CTC
	Autonome	One wire support	Supporte la technologie ONE-wire
ready	Préparé pour applications en ligne	one wire	Ome-wire
	Online	ready	Préparé pour NFC
sea easy standard	Génération de produits Easy avec philosophie Standard		
sea easy focus	Génération de produits Easy avec philosophie Focus		
sea easy focuspro	Génération de produits Easy avec philosophie Focus Pro		
pur	**Profil de performance PUR** pour composants des philosophies Standard ou Focus		
plus	**Profil de performance PLUS** pour composants des philosophies Standard ou Focus		
big	**Profil de performance BIG** pour composants de la philosophie FocusPro		
MIFARE ready	Préparé pour Mifare		

Tableau des couleurs

00	nickelé mat	60	exécution bois hêtre
01	nickelé mat / chromé brillant	61	exécution bois frêne
02	nickelé mat / poli laiton	62	zingué
03	nickelé mat / bruni	63	chromé brillant poli
04	nickelé mat / noir	64	nickelé chimiquement
05	nickelé mat / mat chromé	65	laiton brillant
10	chromé brillant / nickelé mat	66	anticorrosif
11	chromé brillant	67	chromé dur
12	chromé brillant / poli laiton	68	nickelé brossé
13	chromé brillant / bruni	69	nickelé sablé
14	chromé brillant / noir	70	chromé sablé
15	chromé brillant / mat chromé	71	chromé poli
20	poli laiton / nickelé mat	72	chromé doré
21	poli laiton / chromé brillant	73	laiton bruni
22	poli laiton	74	RAL 3020 rouge trafic
23	poli laiton / bruni	75	RAL 7004 gris de sécurité
24	poli laiton / noir	76	RAL 1004 jaune or
25	poli laiton / mat chromé	77	RAL 1012 jaune citron
27	brillant	78	RAL 1014 ivoire
28	brillant poli	79	RAL 1021 jaune colza
30	bruni / nickelé mat	80	RAL 3002 rouge carmin
31	bruni / chromé brillant	81	RAL 3003 rouge rubis
32	bruni / poli laiton	82	RAL 3005 rouge vin
33	bruni	83	RAL 5002 bleu ultramarine
34	bruni / noir	84	RAL 5010 bleu gentiane
35	bruni / mat chromé	85	RAL 5013 bleu cobalt
40	noir / nickelé mat	86	RAL 6012 vert noir
41	noir / chromé brillant	87	RAL 6022 olive brune
42	noir / poli laiton	88	RAL 6024 vert trafic
43	noir / bruni	89	RAL 7035 gris clair
44	noir	90	RAL 7038 gris agate
45	noir / mat chromé	91	RAL 8014 brun sépia
47	revêtement PVD	92	RAL 8017 brun chocolat
50	mat chromé / nickelé mat	93	RAL 8019 brun gris
51	mat chromé / chromé brillant	94	RAL 9001 blanc crème
52	mat chromé / poli laiton	95	RAL 9004 noir de signalisation
53	mat chromé / bruni	96	RAL 9005 noir profond
54	mat chromé / noir	97	RAL 9010 blanc pur
55	mat chromé	98	RAL 9011 noir graphite
56	RAL 9003 blanc de sécurité	99	divers
57	exécution bois cerisier		
58	exécution bois pin		
59	exécution bois chêne		

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

AB	alu mat
AC	altef
AD	anodisé neutre
AE	anodisé bronze foncé
AF	anodisé bronze clair
AG	anodisé noir
AH	anodisé gris foncé
AJ	anodisé or
AK	anodisé laiton
AL	anodisé nature
AM	anodisé jauni
AN	anodisé rouge
AO	anodisé bleu foncé
EA	annerito
EB	brun bronze
EC	verre clair
ED	clair
EF	nature
EG	transparent
EH	brut
JA	anthracite
JB	gris foncé
JC	gris
JD	blanc gris
JE	vert
JF	brun clair
JG	gris clair
JH	rouge
JK	transparent / rouge
JL	blanc
JM	bleu
JN	jaune
JO	transparent / jaune
JP	transparent / bleu
JQ	transparent / vert
JR	bleu clair
JS	brun
JT	transparent / noir
JU	argent

JV	lemon
JW	pourpre
NA	or pâle no. 7
NB	nickelé chimiquement 4-5my
NC	triboloy
ND	noirci
NE	nickelé brillant
NF	gris clair vernis
NG	doré C112
NJ	tenifer
NK	revêtement étain
NL	nickelé en tambour
NM	bleu zingué
NO	trempé à l'huile
NP	doré
NQ	nickelé
NS	doré mat
NT	laque de protection urethan
NU	acier spécial brossé
NV	acier spécial poli
NW	acier spécial mat
UA	RAL 7016 gris anthracite
UB	RAL 2002 orangé sang
UC	RAL 8000 brun vert
UD	RAL 7024 gris graphite
UE	RAL 9007 aluminium gris
UF	RAL 9002 blanc gris
UG	RAL 5015 bleu ciel
UH	RAL 6029 vert menthe
UJ	RAL 1020 jaune olive
UK	RAL 4007 violet pourpre
UL	RAL 1023 jaune trafic
UM	RAL 7001 gris argent
UN	RAL 6038 vert brillant
UO	RAL 4010 Telemagenta
UP	RAL 1026 jaune brillant
UQ	RAL 3024 rouge brillant
UR	RAL 2007 orangé clair brillant
US	RAL 7032 gris silex
UT	RAL 9016 blanc signalisation

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Environnement normatig général

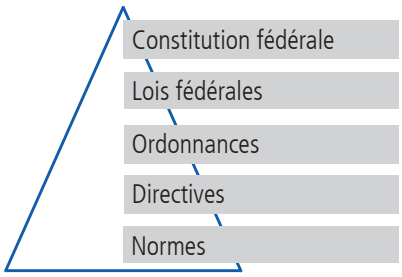

Directives, ordonnances et normes : n'est-ce pas un peu la même chose ?

Dans le langage courant, souvent on ne fait pas de distinction et on met tous ces termes dans le "même panier".

Qu'est-ce-qui les distingue et que faut-il prendre en considération ?

Vous trouverez ci-après une liste avec des précisions sur notre environnement normatif.

Ces mots peuvent se différencier par leur caractère obligatoire ou facultatif, ainsi que par le degré de concrétisation des documents.

- La **loi** contient des normes juridiques obligatoires règlementant la vie commune de la société dans l'État. Elle régit principalement les responsabilités, devoirs et dispositions pénales en cas de comportements non conformes. Toutes les lois suisses sont accessibles sur la page d'accueil du site www.admin.ch.

- **L'ordonnance** est une disposition prise par l'autorité nationale et qui revêt un caractère obligatoire. Elle se base soit sur une loi (appelée ordonnance non autonome) soit directement sur la Constitution fédérale (ordonnance autonome). Une ordonnance contient des dispositions générales sur l'exécution de la loi précédente correspondante. Les ordonnances en vigueur en Suisse peuvent être téléchargées depuis la page d'accueil www.admin.ch.

- La **directive**, de nature technique ou juridique, est un acte, mais pas une loi formelle. Dans son champ d'application, un non-respect de la directive peut être sanctionné, p. ex l'exclusion d'un marché. Par rapport au marché des systèmes de fermeture, les directives européennes surtout jouent un rôle important. Celles-ci sont publiées sur le site www.eur-lex.europa.eu.

- Une **norme**, quant à elle, est fondée sur le principe du caractère facultatif et n'a donc aucune force obligatoire, mais son application donne une certaine sécurité juridique et couvre l'état de la technique et de la science. Lorsque les normes techniques sont respectées, on présume que les exigences de base de sécurité et de santé sont remplies (ce qu'on appelle la présomption de conformité). Avec cet état de fait, le distributeur peut alors établir une déclaration de conformité pour un produit ou un système.
  Les normes techniques de Suisse peuvent être téléchargées sur www.snv.ch.
  Lorsqu'on parle de normes, on fait souvent référence aux normes harmonisées qui sont une partie importante du concept New and Global Approach de l'UE. Une norme harmonisée n'est rien d'autre qu'une norme élaborée au sein de la Communauté européenne et applicable pour tous les États membres. Ceci permet de créer des dispositions uniques pour le marché intérieur et d'éliminer les entraves au commerce. La Suisse agit aussi en faveur de ce concept et exerce une influence avec la SNV (association suisse de normalisation) aux stades préliminaires de la conception des normes auprès des organismes de normalisation (CEN, CENELEC, ETSI). Dès qu'une norme harmonisée est créée, la Suisse la met en œuvre sous forme de norme nationale (SN). À cet effet, en général, le contenu de la norme harmonisée est repris et complété par un préambule national.

Il est possible de vérifier s'il existe ou pas des normes harmonisées concernant un domaine / sujet défini en cliquant sur le lien www.ec.europa.eu.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Marquage CE

Le marquage CE est un signe de conformité et montre que le produit a été fabriqué selon les directives UE en vigueur et qu'il a été contrôlé conformément à ces directives.

Ce marquage est d'une importance primordiale pour la libre circulation des marchandises au sein de l'espace économique européen (EEE) ; toutefois pour les produits mis en circulation en Suisse, il est facultatif. Par principe, le distributeur (la plupart du temps, il s'agit du fabricant) est responsable de veiller à ce que le marquage CE soit apposé sur le produit conformément au droit.

Vous trouverez d'autres informations sur www.seco.admin.ch à la rubrique «Politique économique extérieure– Entraves techniques au commerce».

CE

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Sécurité produits

Aperçu

Dans le domaine des systèmes de fermeture, ce sont surtout les documents juridiques et normatifs suivants qui sont importants sur le marché suisse (liste non exhaustive):

Principe: „Les produits, quelle que soit leur nature, ne doivent pas mettre en danger les hommes. Pour atteindre cet objectif, le législateur a édicté différentes obligations et interdictions concernant l'ensemble du cycle de vie. Ces dispositions ne doivent pas entraver inutilement la libre circulation des marchandises avec les principaux partenaires commerciaux".

Aperçu de l'obligation générale de sécurité des produits pour le marché des systèmes de fermeture

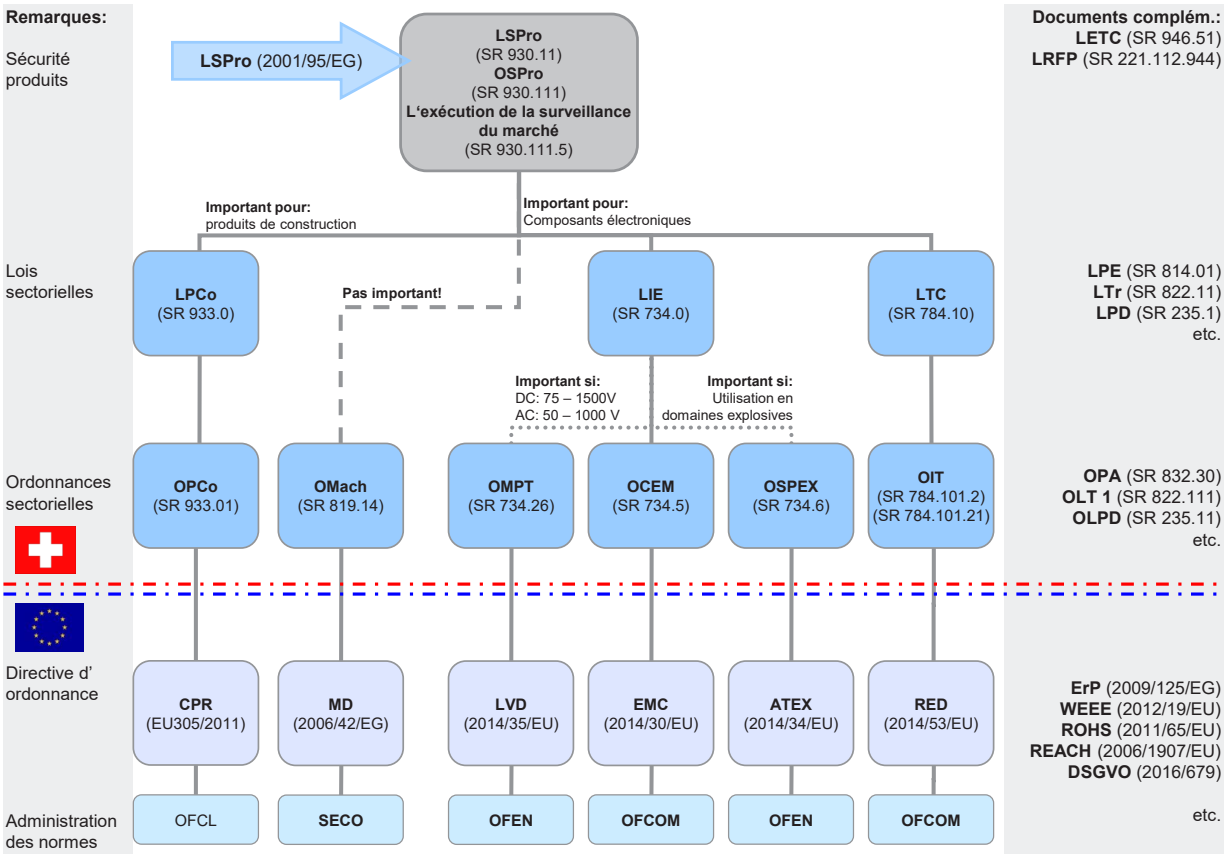

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Loi sur la sécurité des produits

Loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro) ; SR 930.11 - Résumé

Contexte

- La loi LSPro repose sur la directive UE sur la sécurité générale des produits (RL 2001/95/CEE) avec comme objectif que la Suisse et l'UE soient soumises aux mêmes normes de sécurité.
- La loi LSPro remplace l'ancienne loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT).
- La loi LSPro est subsidiaire aux décrets de secteur (voir illustration 7) pour l'application.

S'adresse aux

- Distributeurs (le fabricant, l'importateur, le négociant, le bailleur, etc.)
- Organes exécutifs / autorités

Objectif

- Définit des standards minimaux sur la sécurité des produits pour une utilisation normale et raisonnable prévisible. Cela veut dire que l'utilisateur ne doit pas être mis en danger, ou que très faiblement
- La circulation de marchandises au-delà des frontières doit être facilitée

Champ d'application

S'applique pour les distributeurs commerciaux ou professionnels de toutes sortes de produits (bien meuble prêt à l'emploi, même s'il fait partie d'un autre bien meuble ou immeuble).

Mise sur le marché, en rapport avec la loi sur la sécurité des produits (LSPro), signifie :

- Remise à titre onéreux ou non d'un produit
- Usage propre d'un produit
- Utilisation d'un produit dans le cadre d'une prestation de services
- Mise à disposition d'un produit pour utilisation par un tiers
- Offre d'un produit

Indépendamment du fait que le produit est neuf, usagé, recyclé ou profondément modifié.
La loi sur la sécurité des produits (LSPro) est conçue en tant que décret cadre et n'est appliquée que lorsqu'aucune autre disposition de droit fédéral sectorielle (p. ex. LPCo) n'existe, poursuivant le même objectif.

Délimitation

Ne sont pas concernés les produits usagés, notamment :

- les antiquités
- les produits qui ne sont pas en état de marche ou défectueux

Contenus

- Conditions préalables pour la mise sur le marché (Pre-Sale)
- Obligations après la mise sur le marché (Post-Sale) :
  À ce stade de la loi sur la sécurité des produits (LSPro), le commerce spécialisé est considéré comme co-responsable. Il doit contribuer au respect des exigences de sécurité (p. ex. ne pas coller des étiquettes de prix par dessus les consignes de précaution et instructions de sécurité, ne pas dénigrer les consignes de sécurité vis-à-vis des clients) et aux obligations de suivi des produits (p. ex. informer le fabricant des défauts qu'il a repérés et des réclamations de sécurité des clients).
- Réalisation, financement et justice
- Dispositions pénales

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) ; SR 946.51 - Résumé

Contenus

La loi a pour objectif d'éviter, d'éliminer ou d'enlever les entraves techniques au commerce Ces objectifs sont poursuivis avec les trois instruments suivants :

- harmonisation des dispositions techniques suisses avec celles de l'UE
- accord contractuel de l'État
- le principe „Cassis de Dijon" (c'est-à-dire que les produits autorisés au sein de l'UE doivent par principe être autorisés également en Suisse sans autre contrôle.)

Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP) ; SR 221 112 944 - Résumé

Contenus

Règlemente qui doit supporter les dommages indirects (corporels ou matériels) provenant du défaut d'un produit.
Le fabricant n'est toutefois pas responsable des dommages sur un produit défectueux.

Ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro) ; SR 930 111 - Résumé

Contenus

- Dispositions générales sur l'exécution de la loi sur la sécurité des produits LSPro
- Dispositions sur la mise sur le marché
- Dispositions sur la surveillance du marché

Décret du DFE sur l'exécution de la surveillance du marché selon la section 5 de l'ordonnance sur la sécurité des produits ; SR 930.111.5 - Résumé

Contenus

Règlemente la compétence et le financement de la surveillance des marchés conformément à l'article 20 OSPro.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Décret de secteur - résumé

Suivant le produit, différents décrets de secteur (lois et ordonnances) s'appliquent.

Décret	Champ d'application
LPCo (SR 933.0)	Cette loi réglemente la mise sur le marché de produits de construction (produit de construction: un produit fabriqué pour être intégré de manière durable dans un ouvrage de construction en hauteur ou souterraine).
OMach (SR 819.14)	Cette ordonnance règlemente la mise sur le marché et la surveillance des marchés concernant les machines conformément à la directive 2006/42/CEE. La directive (2006/42/CEE) s'applique pour les produits suivants : a) machines (équipées d'un autre système d'entraînement que la force humaine ou animale utilisée directement). ⋮ g) machines incomplètes (un ensemble formant presque une machine, pris pour ce qu'il est, mais ne pouvant remplir aucune fonction déterminée. p. ex. un système d'entraînement représente une machine incomplète. Une machine incomplète est destinée uniquement à être intégrée dans d'autres machines ou dans d'autres machines ou équipements incomplets ou à être assemblée avec ces machines et équipements pour former avec eux une machine au sens de la présente directive).
LIE (SR 734.0)	Cette loi règlemente la construction et le fonctionnement d'installations électriques à faible et à fort courant. Installations électriques à faible courant : installations normalement dénuées de courant dangereux pour les personnes ou les choses. Installations électriques à fort courant : installations sur lesquelles des courants, pouvant dans certaines circonstances être dangereux pour les personnes et les choses, sont utilisés ou peuvent apparaître.
LTC (SR 784.10)	Cette loi a pour objectif de proposer à la population et à l'économie des services de télécommunication variés, avantageux, de haute qualité, compétitifs au niveau national et international (comprend aussi les éléments communiquant entre eux par radio).
LPE (SR 814.01)	Cette loi a pour but de protéger les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes contre les atteintes nuisibles et incommodantes et de conserver durablement les ressources naturelles, en particulier la diversité biologique et la fertilité du sol.
LTr (SR 822.11)	Cette loi est applicable dans tous les domaines publics et privés, à l'exception des champs d'application indiqués à l'article 2-4.
LPD (SR 235.1)	Cette loi a pour but de protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

Certificats / Normes

Nous, la société SEA Schliess-Systeme AG, respectons par principe toutes les lois, toutes les ordonnances et directives du droit public. Nous confirmons la conformité de nos produits avec les normes techniques et les directives européennes applicables dans notre domaine par le biais des déclarations de conformité.

Perfektion made in Switzerland

CE-Konformitätserklärung

Zollikofen, 7. Januar 2021

SEA Schliess-System AG erklärt in alleiniger Verantwortung, dass die folgenden Produkte gemäss den aufgeführten Normen konform sind.
SEA Systèmes de fermetures SA déclare sous sa seule responsabilité que les produits suivants sont conformes aux normes mentionnées.

- **SEAeasy Drückerleser**, Lecteur de poignée

Die genannten Geräte erfüllen diese grundlegenden Anforderungen:
Les appareils précités satisfont aux exigences de base ci-dessous:

- **2014/30/EU**
- **2014/53/EU**

Die Konformität der Geräte, die Gegenstand dieser Erklärung sind, wurde in Anwendung der folgenden technischen Normen und Vorschriften bewertet:
La conformité des appareils couverts par la présente déclaration a été évaluée en application des normes et réglementations techniques suivantes:

- **EN 61000-4-2**
- **EN 61000-4-3**
- **ETSI EN 300 220-1 V3.1.1**

Christian Berger
Abteilungsleiter Entwicklung, chef du service Développement

SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – 3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20

EN 179: Fermetures d'issues de secours - Résumé
Cette norme stipule l'aspect des issues de secours des bâtiments privés et dont l'accès n'est pas public. Idée principale : „Les personnes sont habituées à leur environnement; les situations de paniques sont improbables".
Voici des exemples types d'applications :

- habitations privées
- salles de classes des écoles
- zones non publiques des administrations, bâtiments pour des manifestations, centres commerciaux, aéroports, etc.
- etc.

On part du principe que les personnes dans les bâtiments peuvent être formées concernant le comportement à adopter et l'utilisation des issues de secours. Des éléments de commande comme les poussoirs et plaques à pousser entrent en considération.
Cette norme est importante pour toutes les entreprises chargées de la planification et de la réalisation d'un système de fermeture et d'évacuation d'un bâtiment. Il faut veiller à ce que seuls des composants compatibles avec la norme (marqués) soient utilisés.

© SEA Schliess-Systeme AG – Lätternweg 30 – CH-3052 Zollikofen / Bern – Telefon +41 (0)31 915 20 20 – office@sea.ch – www.sea.ch

EN 1125: Fermetures de portes anti-panique - Résumé
Cette norme définit les exigences concernant les portes anti-panique des bâtiments ou parties de bâtiments publics. C'est-à-dire tous les endroits d'où l'on doit sortir, où les visiteurs ne connaissent pas le fonctionnement des portes de secours, mais qu'ils peuvent actionner sans instructions en cas d'urgence. Idée principale : „Les bâtiments et lieux ouverts à la circulation au public, les magasins ; les situations de panique sont probables".
Sont concernés typiquement:

- les hôpitaux
- les issues de secours dans les écoles
- les administrations publiques
- les bâtiments pour les manifestations
- les aéroports
- les centres commerciaux
- etc.

Les éléments de commande utilisés sont les barres-poignées ou les barres-poussoirs.
Cette norme est importante pour toutes les entreprises chargées de la planification et de la réalisation d'un système de fermeture et d'évacuation d'un bâtiment. Il faut veiller à ce que seuls des composants compatibles avec la norme (marqués) soient utilisés.

EN 13637: Installations d'issues de secours - Résumé
La fermeture de l'issue de secours commandée électriquement selon cette norme est prévue pour des bâtiments dans lesquels aucun mouvement de panique n'est prévisible en cas de danger.

EN 13633: Installations de portes anti-panique - Résumé
La fermeture de la porte anti-panique commandée électriquement selon cette norme est prévue pour des bâtiments dans lesquels un mouvement de panique est prévisible en cas de danger.

SN EN 1303: Cylindre de fermeture mécanique - Résumé
La norme SN EN 1303:2005 „ferrures de bâtiments – cylindres de fermeture pour serrures – exigences et procédés de contrôle" règlemente les exigences de base, le procédé de contrôle, la classification et le marquage des cylindres de fermeture. Dans le préambule national de la norme SN-EN 1303, la dimension du cylindre rond CH de 22 mm est définie en plus.
Cette norme s'adresse principalement au fabricant de cylindre de fermeture, mais elle donne aussi au distributeur de cylindres et serrures la certitude que les cylindres sont compatibles avec les serrures normées et peuvent donc être montés.

EN 15684: Cylindre de fermeture mécatronique - Résumé
La norme prEN 15684:2012 „Serrures et ferrures de construction – cylindres de fermeture mécatroniques – exigences et procédés de contrôle" est une norme se trouvant encore en phase de consultation et qui devrait bientôt être validée. Elle régit les exigences, les procédés de contrôle, d'évaluation et d'échantillonnage, la classification et le marquage.
Cette norme s'adresse principalement au fabricant de cylindre de fermeture, mais elle donne aussi au distributeur de cylindres et serrures la certitude que les cylindres sont compatibles avec les serrures normées et peuvent donc être montés.

DIN 18252: Cylindres profilés pour serrures de portes - Résumé
La norme DIN 18252:2006 „Cylindre profilés pour serrures de portes – notions, cotes, exigences, marquage" définit les dimensions des cylindres à profil européen de 17 mm, les désignations et classifications, les exigences générales, le contrôle et le marquage des cylindres profilés.
Cette norme s'adresse principalement au fabricant de cylindre de fermeture, mais elle donne aussi au distributeur de cylindres et serrures la certitude que les cylindres sont compatibles avec les serrures normées et peuvent donc être montés.

sea®
Systèmes de fermetures
Perfection made in Switzerland

© SEA Schliess-Systeme AG - Lätternweg 30 - CH-3052 Zollikofen / Bern - Telefon +41 (0)31 915 20 20 - Fax+41 (0)31 915 20 00 - office@sea.ch - www.sea.ch

2021.V1